



DECISION ADDITIVE N° 198 - TMBPE/DGD/DU 08 NOV 2022

Portant renouvellement du régime de l'entrepôt fictif de douane au titre de  
L'année 2022

-----  
LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n° 64-291 du 01 août 1964 portant Code des Douanes, notamment en son article 159 ;
- Vu le décret n° 2022-269 du 19 avril 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2022-270 du 20 avril 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-190 du 08 avril 2021 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-800 du 08 décembre 2021 portant organisation du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat ;
- Vu le décret n° 2017-265 du 03 mai 2017 portant nomination du Directeur Général des Douanes ;
- Vu le décret n° 2019-78 du 23 janvier 2019 portant promotion du Colonel DA Pierre Alphonse au grade de Contrôleur Général des Douanes ;
- Vu l'arrêté n° 360 du 29 mai 2017, portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;
- Vu l'avis de la Commission consultative d'attribution des agréments d'entrepôt de douane et des décisions d'admission temporaire pour perfectionnement actif en sa séance du 18 août 2022 ;

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** L'agrément d'entrepôt de la société reprise au tableau ci-dessous est renouvelé au titre de l'année 2022.

N° D'ORDE	RAISON SOCIALE	COMPTE CONTRIBUTUABLE	N° ENTREPOT	ADRESSE	CAUTION
01	CFAO MOTORS	0100432G	P006	01 BP 2114 ABJ	02 Milliards

**Article 2 :** La caution bancaire afférente à l'entrepôt doit couvrir la totalité des droits et taxes des marchandises entreposées.

**Article 3 :** Le Directeur des Systèmes d'Information, le Directeur des Régimes Economiques et le Directeur de la Réglementation et du Contentieux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision qui prend effet à compter de la date de signature.

**AMPLIATIONS :**

MBPE/CAB

- Toutes Directions Douanes
- Toutes Directions Impôts
- CCESP
- Syndicats des Transitaires
- Bénéficiaires

